



Philippe CORNU
Président de l'ADCMB
329, rue basse
62600 GROFFLIERS

Groffliers, le 14 janvier 2014

Monsieur Denis ROBIN
Prefet du PAS DE CALAIS
Rue Ferdinand BUISSON
62020 ARRAS Cedex

Objet : Défense contre la mer en Baie d'Authie

Monsieur le Préfet,

La situation au niveau du bois de sapins de la baie d'Authie s'aggrave inexorablement et devient de plus en plus critique. La brèche qui s'est ouverte dans le cordon dunaire approche aujourd'hui les 100m et va toujours grandissant, le recul du trait de côte s'amplifie et est, en cet endroit, de 14m depuis le début du mois de novembre. (avec un cumul de 96m au centre de la brèche depuis mars 2011). Le terrain, car on ne peut plus parler de cordon dunaire en cet endroit, se situe approximativement à un mètre au dessus du niveau des grandes marées, pour descendre ensuite vers les zones basses arrières.

Si l'on peut d'ores et déjà craindre aujourd'hui, lors de tempêtes non exceptionnelles, un franchissement par la mer de cette protection devenue dérisoire, il est clair que cette catastrophe se produira naturellement lors des grandes marées lorsque le trait de côte aura atteint l'endroit, proche (à environ 80m), où la pente s'inverse. Dans les deux hypothèses, l'eau qui rentrera par cet endroit ne repartira pas par où elle est venue, mais par les voies d'évacuation des eaux pluviales, tout en imprégnant tout le bassin qu'elles emprunteront.

Le recours déposé par une des entreprises ayant fait acte de candidature pour l'assistance à maîtrise d'œuvre du projet de dragage/ré-ensablement au court terme, pour lequel vous avez donné votre aval, va nécessiter le lancement d'un nouvel appel d'offres qui, au final, va se solder par un retard de 4 mois minimum dans le processus de mise en œuvre. Retard qui se répercutera sur le démarrage des travaux.

Devant ces incertitudes et l'évolution inexorable de la situation, notre association pense qu'il est indispensable de mettre en œuvre très rapidement la protection d'urgence pour laquelle vous avez donné votre accord de principe lors de votre visite à Groffliers en juillet dernier. Nous pensons qu'il faut profiter de la marge qui nous reste pour édifier un **barrage de la dernière chance** à l'intérieur des terres, sans les contraintes de procédures inhérentes au domaine public maritime. Il peut d'ailleurs être édifié à tout moment, avec l'avantage de pouvoir passer par l'arrière.

Cet ouvrage , devant se situer au plus loin à l'endroit où la pente s'inverse, devra permettre à la fois de faire barrage à un écoulement dû à un franchissement du trait de côte par la houle en aléa décennal, mais aussi de résister suffisamment à l'érosion dans l'hypothèse où le recul parviendrait à sa base avant la réalisation des travaux attendus. La distance à couvrir entre les dunes hautes arrières attenantes est d'environ 180m. Cela correspond à la largeur qu'atteindra la brèche une fois les derniers fragments de dunes disparus.

Les terrains concernés appartiennent, pour une partie au Conservatoire du Littoral et pour l'autre au Groupement Forestier de la Garenne Nouvelle à Groffliers, qui, pour sa part, nous a donné son accord de principe pour l'étude et la mise en place d'un tel ouvrage.

Nous sommes face à un risque imminent de submersion marine, aussi, par cette lettre, nous vous demandons de donner votre accord à cette requête et d'user de votre autorité pour convoquer ou faire convoquer tous les acteurs que vous jugerez impliqués dans la mise en œuvre de ce **barrage de la dernière chance**, afin d'organiser son édification.

Vous remerciant de votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'expression de mes respectueux sentiments

Copie à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Opale Sud

Monsieur le président de la Commission de Défense contre La Mer de la Communauté de Communes

Monsieur le Conseiller Général du Canton de Berck

Monsieur le Député de la 4^{ème} Circonscription du Pas de Calais

Monsieur le Directeur de la délégation de rivage Manche du Nord, Conservatoire du littoral – Wimereux

Monsieur Louis Tiberghien, Groupement Forestier de la Garenne Nouvelle à Groffliers



Brèche au 13 janvier 2014



Détail de la brèche au 13 janvier 2014